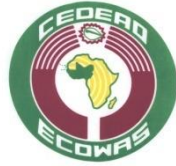


COMUNIDADE DOS ESTADOS DA
AFRICA DO OESTE

ECONOMIC COMMUNITY
OF WEST AFRICAN STATES



COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES
ETATS DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST

ECW/AFC/XXII

Original: Anglais

VINGT-DEUXIEME REUNION DU COMITE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

Abuja, 13 – 19 novembre 2017

PROJET DE RAPPORT

Commission de la CEDEAO
Abuja, Novembre, 2017

I. INTRODUCTION

1. La vingt-deuxième réunion du Comité de l'Administration et des Finances (CAF) s'est tenue du 13 au 19 novembre 2017, au siège de la Commission de la CEDEAO, à Abuja, en République fédérale du Nigeria.
2. Les Etats membres suivants y ont été représentés :
 - la République du Bénin;
 - le Burkina Faso;
 - la République du Cabo Verde;
 - la République de Côte d'Ivoire;
 - la République de Gambie;
 - la République du Ghana;
 - la République de Guinée ;
 - la République de Guinée Bissau;
 - la République du Liberia;
 - la République du Mali;
 - la République du Niger;
 - la République Fédérale du Nigeria;
 - la République du Sénégal;
 - la République de Sierra Leone; et
 - la République Togolaise.
3. Les institutions et agences spécialisées ci-après de la CEDEAO ont assisté aux travaux :
 - la Commission de la CEDEAO;
 - le Parlement de la CEDEAO;
 - la Cour de Justice de la Communauté;
 - la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC);
 - l'Organisation ouest-africaine de la Santé (OOAS);
 - le Groupe inter-gouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA);
 - le Bureau du Contrôleur financier;
 - l'Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'Électricité de la CEDEAO (ARREC); and
 - le Centre de la CEDEAO pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (CEREEC).
- 4 La liste des participants est jointe en annexe au présent rapport.

II. SEANCE D'OUVERTURE (Discours du Vice-président de la Commission de la CEDEAO et du Président du CAF)

Le Vice-président de la Commission, Son Excellence Monsieur Edward Singhatey, dans l'allocution qu'il a prononcée au nom du Président de la Commission, des membres de l'équipe de direction et de l'ensemble du personnel des institutions de la CEDEAO, a souhaité la bienvenue à tous les délégués à la réunion.

Il a souligné que la réunion, consacrée aux questions budgétaires, offre à l'équipe de direction et aux délégués tout à la fois, l'occasion de rendre compte et d'examiner la performance de l'ensemble des institutions dans l'exécution des diverses tâches qui leurs ont été assignées pour le compte de l'année écoulée.

Poursuivant son discours, le Vice-Président a mis l'accent sur l'importance particulière que revêt cette la session. Il s'agit de la première de la série de réunions statutaires qui mèneront à la dernière phase de la réforme des institutions communautaires et de la nouvelle structure de gestion desdites institutions, approuvée par la Conférence lors de sa session qui s'est tenue en milieu d'année.

Il a en outre souligné les diverses réalisations de la Communauté au cours de l'année écoulée, ainsi que les défis rencontrés, liés notamment à la diminution progressive des recettes issues du prélèvement communautaire. Cet amenuisement des ressources a constitué une véritable entrave à la mise en œuvre des programmes. Le Vice-président a donc invité les Etats membres à veiller au respect scrupuleux des dispositions du protocole régissant le régime de prélèvement communautaire afin de permettre à la Communauté de disposer des ressources nécessaires pour répondre à ses obligations.

Il a conclu son propos en souhaitant aux participants de fructueuses délibérations.

Prenant à son tour la parole, le Président du Comité de l'Administration et des Finances, son Excellence l'Ambassadeur Kadangha Bariki Edawé Limbiyé, Inspecteur Général des Missions Diplomatiques et Consulaires au Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération et de l'Intégration Africaine de la République Togolaise, après avoir souhaité la cordiale bienvenue aux membres du CAF, a rappelé l'objectif général de la réunion qui était d'analyser et de valider le projet de budget de l'exercice 2018 et faire le suivi technique et financier de celui de l'exercice 2017.

Rappelant les points à l'ordre du jour de la réunion et plus spécifiquement les memoranda portant sur le centre de formation en informatique et sur le

système de blanchiment d'argent, ainsi que l'importance du prélèvement communautaire dans les recettes de la Communauté, le Président a invité les membres du CAF à examiner le budget en veillant au respect des ratios de 60% pour les programmes et 40% pour les frais de fonctionnement.

Après avoir invité les Etats membres à honorer leurs engagements et leurs arriérés au titre du prélèvement communautaire, l'Ambassadeur Bariki a invité les délégués à procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, en faisant preuve de clairvoyance, de perspicacité et de vision, puis a déclaré ouverts les travaux de la 22^{ème} session ordinaire du CAF.

Ces deux discours figurent, dans leur version intégrale, à l'annexe du présent rapport.

III. ELECTION DU BUREAU

Le Bureau suivant a été élu :

- Présidence - République Togolaise
- Rapporteurs - République du Cabo Verde
- République du Liberia

IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL

L'ordre du jour suivant a été adopté, après amendements :

1. SEANCE D'OUVERTURE

- Discours d'ouverture du Président du Comité de l'Administration et des Finances
- Allocution de bienvenue du Président de la Commission
- Election du Bureau
- Adoption des projets d'Ordre du jour et de Programme de travail

POINTS POUR DISCUSSION

2. Présentation et examen du Mémoire sur l'état d'avancement des tâches assignées aux Institutions de la Communauté
3. Présentation sur la situation financière de la Communauté

4. Présentation examen du Rapport de Suivi et Évaluation (S&E) sur la mise en Œuvre des Programmes des Institutions de la Communauté pour la période allant de Janvier à Septembre 2017
5. Présentation et examen du Mémoire relatif à la mise en œuvre du Programme des Volontaires de la CEDEAO et à la Validation des Indemnités en faveur des Volontaires de la CEDEAO
6. Discussions sur l'Initiative d'autonomisation des jeunes de la CEDEAO
7. Présentation et examen Mémoire sur la mise en œuvre du Programme de la CEDEAO sur la Lutte contre l'Extrémisme violent au Nigeria, au Niger et au Mali
8. Présentation et examen du projet de Budget consolidé des Institutions de la CEDEAO pour l'exercice

POINTS POUR INFORMATION

9. Présentation du Rapport intermédiaire 2017 du Contrôleur financier
10. Divers
11. Adoption du Rapport
12. Séance de clôture.

V. RESULTATS DES TRAVAUX

Point 2: Examen d'un mémorandum sur l'état d'avancement des Tâches assignées aux institutions de la Communauté

La Commission a présenté un rapport sur l'état d'avancement des tâches assignées aux institutions de la CEDEAO par le Comité de l'Administration et des Finances, lors de sa vingt-et-unième réunion qui s'est tenue du 25 au 28 mai 2017 à Monrovia, en République du Liberia. A l'issue des échanges qui ont suivi la présentation, le CAF a retenu les points suivants :

- En ce qui concerne les factures en souffrance au titre de la publication d'annonces faites par les États membres pour son compte, la Commission a proposé de régler les montants dus **à compter de l'année 2015** avant la fin 2017. Les demandes de paiement soumises pour la période antérieure à 2015 feront l'objet d'une vérification préalable par la Commission avant le règlement. Le CAF a décidé que, désormais, les fonds seront

versés aux bureaux nationaux de la CEDEAO, qui traiteront directement avec les organes de presse, puis transmettront les pièces justificatives des dépenses aux institutions de la CEDEAO concernées. La dotation budgétaire visée doit être mise à la disposition des bureaux nationaux de la CEDEAO au cours du premier trimestre de l'exercice fiscal.

- S'agissant du dépôt logistique de la CEDEAO à Lungi, en Sierra Leone, la Commission a assuré que des dispositions sont en cours en vue du transfert, du Nigeria à la Sierra Leone, des équipements offerts par le gouvernement chinois, ainsi que du recrutement du personnel devant assurer la mise en service de ce dépôt logistique, dès que possible.
- Pour ce qui est du dossier de Mme Tokunbo LIJADU-OYEMADE, la Commission a expliqué que cette affaire est en cours d'étude et a été inscrite à l'ordre du jour sous la rubrique des Divers.

Point 3: Présentation sur la situation financière de la Communauté

La Commission a présenté un compte rendu de la situation financière de la Communauté. Elle a rappelé à ce sujet qu'environ 70 % des ressources communautaires proviennent du prélèvement communautaire, qui demeure la principale source de revenus. Au 30 septembre 2017, le montant des recouvrements au titre du prélèvement communautaire se chiffrait à 55,4 millions UC, soit un déficit de 57,5% par rapport aux prévisions de 130,3 millions d'UC.

D'autre part, il a été souligné qu'au 30 septembre, la Communauté avait enregistré un montant de 110.07m UC au titre des recettes provenant de toutes les sources, soit 41% des prévisions annuelles de 267,94m UC. Sur les recettes totales, la somme de 73,9 millions d'UC avait été affectée aux institutions communautaires et à d'autres catégories de dépenses, au 30 septembre 2017.

Il a été indiqué, dans le document présenté, que la Commission avait entamé la mise en œuvre de mesures de réduction des coûts, dans l'objectif de redresser le déséquilibre fiscal qui remonte à avril 2016.

Les points suivants ont été mis en exergue, à titre de conclusion :

- a) Les institutions communautaires poursuivent la mise en œuvre des programmes et projets destinés à favoriser l'intégration régionale et économique, malgré les innombrables défis rencontrés ;
- b) L'exécution du budget communautaire de l'exercice 2017 a souffert du niveau insuffisant des recouvrements au titre des produits du prélèvement communautaire et du non-paiement des arriérés par les États membres. Le faible niveau des financements provenant des donateurs a également constitué un facteur majeur ;
- c) Des mesures de maîtrise des coûts et de rationalisation des dépenses ont été prises pour assurer la mise en œuvre des activités et programmes essentiels relatifs à l'intégration, au développement, à la paix et à la sécurité, au niveau communautaire ;
- d) Des mécanismes de contrôle financier et budgétaire ont été utilisés pour s'assurer que la Communauté bénéficie d'un meilleur rapport qualité-prix sur l'ensemble de ses dépenses ;
- e) Les plans d'activités trimestriels des programmes ont servi d'outils de planification de gestion et de guides pour les prévisions de flux de trésorerie et la mise en œuvre des programmes ;
- f) Un processus d'arbitrage budgétaire a été appliqué pour assurer la conformité avec les piliers stratégiques de la CEDEAO et l'établissement des priorités entre les programmes et activités ;
- g) le système ECOLink est un outil essentiel pour la gestion efficace et efficiente des ressources communautaires ;
- h) Tous les États membres ont été exhortés à veiller à l'application pleine et sans condition des dispositions du Protocole relatif au prélèvement communautaire, notamment en ce qui concerne la base d'imposition, la collecte et le reversement des produits du prélèvement ;
- i) Les États membres concernés ont été invités à s'acquitter sans délai de leurs arriérés, au titre des contributions et du prélèvement communautaire ;
- j) Les institutions communautaires ont intensifié les efforts visant à obtenir des partenaires au développement un financement des programmes essentiels à impact élevé, exigeant des dépenses considérables (déploiement de troupes, initiatives de santé publique, etc.) ;
- k) Une étude est en cours pour explorer d'autres mécanismes de financement en dehors du prélèvement communautaire au profit de l'espace de la CEDEAO.

Après délibérations, le Comité de l'Administration et des Finances a demandé à la Commission de prendre toutes les dispositions requises pour mobiliser

davantage de ressources auprès des partenaires au développement d'une part et améliorer le taux de recouvrement des produits du prélèvement communautaire des États membres. Le Comité a également adopté les recommandations formulées dans le rapport pour adoption par le Conseil des Ministres.

Point 4 : Présentation et Examen du Rapport de Suivi -Évaluation de la Mise en Œuvre des Programmes des Institutions communautaires pour la Période de Janvier à Septembre 2017

Le rapport de suivi-évaluation de la Commission a porté sur les progrès réalisés par les institutions communautaires dans la mise en œuvre du programme de travail et du budget communautaire approuvés pour l'année 2017. Les défis et les enseignements tirés de la mise en œuvre du programme de travail y ont également été exposés.

Le rapport a porté sur l'exécution, durant la période comprise entre janvier et septembre 2017, du budget approuvé au profit de la Commission et des institutions communautaires, qui se chiffre à **163 756 749,51 UC**. La répartition des crédits budgétaires est présentée dans le Tableau 1 :

N° d'ordre	Institution	Budget-Programme approuvé (UC)
1	Commission de la CEDEAO	89.794.191,00
2	Cour de Justice communautaire (CCJ)	1.204.721,00
3	Parlement de la CEDEAO	9.922.209,00
4	Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS)	27.026.255,00
5	Groupe intergouvernemental d'action contre le Blanchiment d'Argent (GIABA)	10.916.193,00
6	Programmes spéciaux	9.399.775,13
7	Paix et Sécurité	15.493.405,13
	Budget-programme total	163.756.749,51

Source : Rapport de la 77^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres (31 décembre 2016)

Il était prévu la mise en œuvre en 2017, par les institutions communautaires, d'environ 1.104 activités dans le cadre de 193 programmes généraux; ces activités sont présentées de façon synthétique dans le Tableau 2.

N° d'ordre	Institution	Nombre de Programmes	Nombre d'Activités de Programmes
1	Commission de la CEDEAO	163	918
2	Cour de Justice communautaire (CCJ)	6	16
3	Parlement de la CEDEAO	3	14
4	Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS)	13	102
5	Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'Argent (GIABA)	8	54
	Total	193	1,104

Source: Analyse des données recueillies auprès des institutions (septembre 2017)

À fin septembre 2017, 402 activités (36%) avaient été entièrement mises en œuvre ; 348 autres (32%) étaient en cours d'exécution et la mise en œuvre de 354 autres (32%) n'avait pas encore commencé. Dans l'ensemble, le taux de réalisation est de 56% avec un taux d'exécution financière correspondant de 47%.

Le rapport a fait état des progrès notables enregistrés dans des domaines clé de l'intégration régionale et du développement, à la suite de la mise en œuvre du budget et du programme de travail de l'exercice 2017. Cependant, des difficultés ont été rencontrées pour la mise en œuvre des programmes, notamment les suivantes : les contraintes financières/budgétaires ; les retards liés au processus d'approbation ; les contraintes relatives aux ressources humaines et les retards **dans les procédures de passation des marchés**. Les responsables de la Commission et des autres institutions s'emploient à mettre en place les mesures correctives nécessaires, dans l'objectif d'améliorer l'exécution des programmes.

Le Comité d'Administration et des Finances a félicité la Commission pour ce rapport clair et détaillé.

À l'issue des délibérations sur le rapport, le Comité a exhorté la Commission de la CEDEAO à faire en sorte que dans ses prochains rapports, l'accent soit mis sur les résultats obtenus plutôt que le nombre d'activités mises en œuvre. De même, des informations détaillées devront être fournies sur les bénéficiaires et leur mode de sélection.

Par ailleurs, le Comité a recommandé à la Commission d'adhérer à l'Organisation mondiale de l'Observation de la Terre.

Point 6 : Présentation et examen du Mémoire relatif à la mise en œuvre du programme des volontaires de la CEDEAO et à la validation des indemnités en faveur des volontaires de la CEDEAO

La Commission a présenté au CAF un mémoire relatif à la mise en œuvre du programme des volontaires de la CEDEAO (PVC) et à la validation des indemnités en faveur des volontaires de la CEDEAO. Dans sa présentation, elle a fourni des informations détaillées sur l'évolution du Programme des volontaires de la CEDEAO depuis son lancement en 2004, avec le soutien de la Banque Africaine de Développement et du Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU), jusqu'à sa reprise par la Commission de la CEDEAO et l'adoption du Manuel de procédures de gestion administrative du Programme des Volontaires de la CEDEAO.

Conformément au Manuel de Procédures de Gestion et d'Administration révisé et adopté en février 2016, le Conseil régional de Coordination, dirigé par la Commissaire en charge des Affaires sociales et du Genre et composé de représentants de diverses directions et bureaux de la Commission, définit les orientations politiques du Programme, les conditions de service des Volontaires de la CEDEAO les diverses indemnités payables et les coûts standard liés au déploiement des différentes catégories de Volontaires de la CEDEAO.

Suite à la réussite de la phase pilote du programme en décembre 2015, le Conseil Régional de Coordination a approuvé l'extension du Programme aux 15 Etats membres de la CEDEAO, et adopté de nouvelles indemnités de subsistance pour les différentes catégories de Volontaires de la CEDEAO. La phase pilote ne couvrait que quatre États membres (Guinée, Guinée Bissau, Libéria et Sierra Leone) et a permis le déploiement de 104 volontaires professionnels internationaux en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. À ce jour, 133 volontaires au total ont été déployés, dont 9 volontaires au Burkina

Faso, au Libéria et en Sierra Leone, en tant que membres de l'équipe de mise en œuvre du programme.

La Commission a soumis à l'examen du CAF un tableau d'analyse comparative des coûts standard et des indemnités de subsistance des Volontaires.

En vue de permettre une bonne mise en œuvre de la phase élargie du Programme, la Commission a soumis une requête au Comité de l'Administration et des Finances, visant à :

1. Entériner les coûts standard et indemnités des Volontaires de la CEDEAO, ainsi qu'approuvés par le Conseil régional de Coordination.
2. Valider le Manuel de Procédures de Gestion et d'Administration des Volontaires de la CEDEAO, ainsi que les dispositions incluses, autorisant le Conseil régional de Coordination du Programme des Volontaires de la CEDEAO à déterminer les indemnités de subsistance des Volontaires de la CEDEAO.
3. Donner pouvoir à la Commission de la CEDEAO d'allouer des fonds supplémentaires au Programme des Volontaires de la CEDEAO destinés au déploiement d'un minimum de 10 Volontaires chaque année dans chacun des 15 États membres.

Après examen du mémo, le CAF, notant que son adoption pourrait avoir d'importantes incidences financières pour la Commission, a décidé d'en suspendre l'examen jusqu'à une prochaine réunion.

Point 7: Discussions concernant l'Initiative d'autonomisation des Jeunes de la CEDEAO

La 20^{ème} réunion du Comité de l'Administration et des Finances (CAF) tenue en novembre 2016 avait alloué un montant de cent-cinquante mille (150.000) UC pour la mise en œuvre du Programme de l'Initiative d'autonomisation des jeunes de la CEDEAO en 2017. Préoccupé par le chômage élevé des jeunes et le sous-emploi dans la région, le CAF a instruit la Commission de la CEDEAO de mettre en place un programme d'initiative d'autonomisation des jeunes pour soutenir la création d'emplois pour les jeunes ouest-africains.

La Commission de la CEDEAO a indiqué qu'elle a élaboré le cadre stratégique et les lignes directrices pour la mise en œuvre de l'initiative pilote, et mis en place un comité directeur multipartite pour superviser la coordination et la mise en œuvre du programme. A ce jour, trois organisations entrepreneuriales bien

implantées ont été identifiées pour piloter le Programme d'entrepreneuriat au sein de l'Agence nigérienne de développement des petites et moyennes entreprises (SMEDAN), de l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi des jeunes du Sénégal et de la Maison de l'entreprise du Burkina Faso (MEBF). Les consultations autour de la stratégie de mise en œuvre et des lignes budgétaires seront à un stade avancé d'ici la fin de 2017.

La Commission de la CEDEAO a demandé au CAF de reporter au budget 2018 du Département, les cent-cinquante mille (150.000) UC alloués en 2017, en vue de permettre la mise en œuvre effective du Programme d'autonomisation des jeunes qui est censé commencer au premier trimestre de 2018.

À l'issue des délibérations sur le mémorandum, le CAF a instruit la Commission de faire circuler les Directives de Subvention et les Canevas de Plans d'Activités (Business Template) entre les membres du CAF pour recueillir leurs contributions.

Point 8 : Présentation et examen du Mémorandum sur la mise en œuvre du Programme de la CEDEAO sur la lutte contre l'extrémisme violent au Nigeria, au Niger et au Mali

La 20^{ème} réunion du Comité de l'Administration et des Finances (CAF) tenue en novembre 2016 a alloué à la Commission la somme de neuf cent cinquante mille six cent cinquante (950.650 UC), destinée à l'élaboration des programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation dans trois (3) Etats membres de la CEDEAO, notamment au Niger, au Nigeria et au Mali, pour faire face à la recrudescence des attaques terroristes motivées par l'extrémisme violent.

La Commission a mis en place un comité interdépartemental chargé de mettre en œuvre le Programme de lutte contre l'extrémisme violent, sous la supervision de la Commissaire chargée des Affaires politiques, Paix et Sécurité (C-PAPS), qui a organisé plusieurs rencontres, y compris une réunion de concertation en juin 2017 ayant regroupé des experts techniques des trois (3) Etats membres.

La Commission a indiqué que les trois (3) États membres, après consultation et validation avec les parties prenantes nationales, ont présenté leurs programmes et budgets comme suit :

- Mali : quatre (4) programmes approuvés pour un budget estimé à 122 767 500 F CFA ;

- Niger : trois (3) programmes approuvés pour un budget de 112 429 292 F CFA ;
- Nigéria : trois (3) programmes approuvés pour un budget total de 249.578.120 nairas. Les détails des activités et budgets sont inclus dans le mémorandum adressé au CAF.

La Commission a prié le Comité de l'Administration et des Finances (CAF) de bien vouloir reporter la mise en œuvre des programmes et budgets du Nigeria, du Niger et du Mali au prochain exercice 2018.

À l'issue des délibérations, le CAF a pris note du mémorandum tel que présenté. Il a recommandé de mettre en œuvre le programme en 2017, 2017 si les ressources financières sont disponibles, sinon de reporter cette mise en œuvre à l'exercice 2018 et de l'élargir au Burkina et à la Côte d'Ivoire.

Point 9 : Examen du projet de Budget consolidé des institutions de la CEDEAO

a) Note de présentation du projet de Budget 2018

Le projet de budget 2018 consolidé se fonde sur le Plan stratégique régional, qui découle de la Vision 2020 de la CEDEAO. D'autre part, afin de consolider les différents acquis de la Communauté et d'assurer la mise en application des Décisions et Directives de la Conférence, les propositions contenues dans le projet de budget 2018 sont alignées sur les grands domaines d'intervention définis par la Conférence, en tenant compte des priorités stratégiques de la région, auxquelles souscrivent l'ensemble des institutions.

Le projet de budget 2018 consolidé de la Communauté se compose de dépenses liées au financement des institutions de la Communauté, aux obligations statutaires, aux programmes spéciaux et interventions à entreprendre dans les Etats membres, ainsi qu'aux activités relatives à la paix et la sécurité. Les prévisions de recettes se fondent sur les montants attendus du Prélèvement communautaire, des arriérés au titre du Prélèvement, des arriérés de contributions, des Autres Recettes et des financements extérieurs, en tenant compte des tendances au 30 septembre 2017.

Le projet de budget 2018 consolidé de la Communauté est équilibré en Recettes et Dépenses à la somme de 284.909.801,47 UC, soit une hausse de 6,3% (16.966.138,76 UC) du montant approuvé à ce titre pour l'exercice 2017. Ledit budget se répartit comme suit :

Recettes

DESCRIPTION	MONTANT (UC)
Prélèvement communautaire	175,903,368.86
Réserve	0.00
Arriérés au titre du Prélèvement communautaire	64,078,725.44
Arriérés de contributions	3,000,000.00
Autres Recettes	137,500.00
Financements extérieurs	41,790,207.17
TOTAL	284,909,801.47

Dépenses

DESCRIPTION		MONTANT (UC)
Institutions		225,038,591.00
	<i>Commission</i>	132,676,140.00
	<i>Parlement</i>	18,776,624.00
	<i>Cour de Justice</i>	16,383,903.00
	<i>OOAS</i>	47,170,562.00
	<i>GIABA</i>	10,031,362.00
Obligations statutaires		12,018,521.98
Programmes spéciaux/Interventions dans les Etats membres		16,505,344.38
Paix & Sécurité		31,347,344.11
TOTAL		284,909,801.47

Après d'intenses délibérations sur les principes et les prévisions de recettes du projet de budget présenté, ainsi que la performance budgétaire de l'exercice en cours, le CAF a adopté le budget en principe, puis formulé des recommandations portant sur les points suivants :

- la vulgarisation de l'enseignement de l'hymne de la CEDEAO dans toutes les institutions d'enseignement (primaire, secondaire et supérieur) dans le but d'accroître la visibilité de la CEDEAO dans les Etats membres ;
- les mesures à prendre par la Commission en vue d'opérationnaliser la session pré-budgétaire du CAF, comme convenu lors de la 21^{ème} session du Comité tenue en mai 2017 ;
- la convocation par la Commission d'une session extraordinaire du CAF sur l'organigramme des institutions de la CEDEAO, dans les plus brefs délais ;
- l'adoption par la Commission d'un plan budgétaire glissant de trois (3) ans ou à moyen terme ;

- l'application effective du Protocole relatif au Prélèvement communautaire par les Etats membres ;
- l'intensification des efforts des bureaux nationaux de la CEDEAO dans le cadre du transfert, des Etats membres à la Commission, des montants recouverts au titre u prélèvement communautaire
- le renforcement des actions de plaidoyer de la Commission auprès des Etats membres, sur la question du Prélèvement communautaire, en faisant en sorte d'y associer les bureaux nationaux.
- l'attention particulière à accorder par la CEDEAO à la bonne gouvernance et la gestion efficace des ressources communautaires, ce qui serait de nature à mieux inciter les Etats membres à se conformer aux dispositions du Protocole sur le Prélèvement communautaire
- les efforts à faire par la Commission de la CEDEAO, pour s'assurer que la documentation concernant le budget et les autres documents de travail soient disponibles au moins 15 jours avant la date des réunions statutaires.
- les dispositions à prendre par la Commission de la CEDEAO afin d'assurer dans les meilleurs délais la finalisation des missions d'audit des états financiers en suspens.

Le Comité a ensuite procédé à l'examen des budgets des institutions prises individuellement.

i Examen du projet de Budget 2018 du GIABA

Le GIABA a présenté son projet de budget 2018, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 10 031 362 UC, soit une baisse de 3 625 964 UC ou 26,5% par à celui de l'exercice précédent.

Après examen, le Comité a approuvé le projet de budget du GIABA comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU 1: PROJET DE BUDGET 2018 DU GIABA

DESCRIPTION	PROPOSITIONS DU GIABA	RECOMMANDATIONS DU CAF	ECARTS	
	UC	UC	MONTANT	%
Chapitre I – Organes dirigeants	678 295,63	678 295,63	0,00	0,0 %
Chapitre II – Dépenses	2 653 771,79	2 653 771,79	0,00	0,0

administratives				%
Chapitre III – Programmes	6 239 593,84	6 239 593,84	0,00	0,0 %
Chapitre IV – Imprévus	459 700,98	459 700,98	0,00	0,0 %
TOTAL	10 031 362,24	10 031 362,24	0,00	0,0 %

Le Comité de l'Administration et des Finances recommande au Conseil des Ministres d'approuver le Budget 2018 du GIABA, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 10 031 362,24 UC. Il enregistre une baisse de 3 625 964 UC, soit 26,5%, par rapport au budget 2017.

Ce budget sera financé à partir des sources suivantes :

DESCRIPTION	MONTANT	% DU BUDGET
Prélèvement communautaire	9 653 720,24	96,24%
Autres recettes	15 000,00	0,15%
Financements extérieurs	362 642,00	3,62%
TOTAL	10 031 362,24	100,00%

ii Examen du projet de Budget 2018 de l'OOAS

L'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) a présenté son projet de budget pour l'exercice 2018, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 47 170 562 UC, soit une hausse de 42,1% (13 972. 813 UC) par rapport au budget approuvé en 2017.

Après examen, le Comité a approuvé le projet de budget de l'OOAS comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU 2 : PROJET DE BUDGET 2018 DE L'OOAS

DESCRIPTION	PROPOSITIONS DE L'OOAS	RECOMMANDATION DU CAF	ECART	
	UC	UC	MONTANT	%
Chapitre I – Organes dirigeants	702 691,00	702 691,00	0,00	0,0%
Chapitre II – Dépenses administratives	5 438 553,00	5 438 553,00	0,00	0,0%
Chapitre III – Programmes	40 625 810,00	40 625 810,00	0,00	0,0%
Chapitre IV – Imprévus	403 508,00	403 508,00	0,00	0,0%
TOTAL	47 170 562,00	47 170 562,00	0,00	0,0%

Le CAF recommande au Conseil des Ministres d'approuver le budget 2018 de l'OOAS, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 47 170 562 UC, soit une augmentation de 42% ou (13 972 813 UC) par rapport à son budget approuvé en 2017. Les sources de financement du budget sont les suivantes :

DESCRIPTION	MONTANT	% DU BUDGET
Prélèvement communautaire	16 936 065	35,9%
Autres recettes	11 280,00	0,0%
Financements extérieurs	30 223 217,00	64,1%
TOTAL	47 170 562,00	100,0%

iii Examen du projet de budget 2018 du Parlement de la CEDEAO

Le Parlement de la CEDEAO a présenté son projet de budget 2018, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 18 776 624 UC, soit une réduction de 5,5% ou 1 087 072 UC par rapport au budget 2017.

Le Comité a examiné et approuvé le projet de budget du Parlement tel que présenté dans le Tableau ci-dessous :

TABLEAU 3 : PROJET DE BUDGET 2018 DU PARLEMENT

DESCRIPTION	PROPOSITION DU PARLEMENT	RECOMMANDATION DU CAF	ECART	
	UC	UC	MONTANT	%
Chapitre I – Organes dirigeants	5 655 928,00	5 655 928 000	0,00	0,0%
Chapitre II – Dépenses administratives	8 585 067,00	8 585 067,00	0,00	0,0%
Chapitre III – Programmes	3 641 504,00	3 641 504,00	0,00	0,0%
Chapitre IV – Imprévus	894 125,00	894 125,00	0,00	0,0%
TOTAL	18 776 624,00	18 776 624,00	0,00	0,0%

Le Comité de l'Administration et des Finances recommande au Conseil des Ministres d'approuver le budget 2018 du Parlement de la CEDEAO, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 18 776 624 UC, ce qui représente une réduction de 1 070 075 UC, soit 5,3% par rapport à celui approuvé pour l'exercice 2017.

Sources de financement du Budget :

DESCRIPTION	MONTANT	% DU BUDGET
-------------	---------	-------------

Prélèvement communautaire	18 759 624,00	99,9%
Autres revenus	17 000,00	0,1%
TOTAL	18 776 624,00	100,0%

iv Examen du projet de budget 2018 de la Cour de Justice de la Communauté

La Cour de Justice de la Communauté a présenté au CAF un projet de budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 16 383 903 UC, ce qui représente une réduction de 831 525 UC, soit 4,8% par rapport à son budget approuvé pour l'exercice 2017.

Le Comité a examiné et approuvé le projet de budget de la Cour de Justice tel que résumé dans le Tableau ci-dessous :

TABLEAU 4 : PROJET DE BUDGET 2018 DE LA COUR DE JUSTICE

DESCRIPTION	PROPOSITION DE LA COUR	RECOMMANDATION DU CAF	ECART	
	UC	UC	MONTANT	%
Chapitre I – Organes dirigeants	176 428,00	176 428,00	0,00	0,00%
Chapitre II – Dépenses administratives	15 088 973,00	15 088 973,00	0,00	0,00%
Chapitre III – Programmes	956 285,00	956 285,00	0,00	0,00%
Chapitre IV – Imprévus	162 217,00	162 217,00	0,00	0,00%
TOTAL	16 383 903,00	16 383 903,00	0,00	0,00%

Le Comité de l'Administration et des Finances recommande au Conseil des Ministres d'approuver le budget 2018 de la Cour de Justice, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 16 383 903 UC.

Les sources de financement de ce budget sont les suivantes :

DESCRIPTION	MONTANT	% DU BUDGET
Prélèvement Communautaire	16 367 903,00	99,90%
Autres recettes	16 000,00	0,10%
TOTAL	16 383 903,00	100,00%

En adoptant les budgets de ces Institutions tels que présentés, le CAF a décidé que les éventuels soldes de crédits identifiés dans les budgets présentés par les autres Départements / Directions soient réaffectés aux projets/programmes prioritaires sous-financés du GIABA et de l'OOAS.

v. Examen du projet de budget 2018 de la Commission

Le projet de budget 2018 de la Commission, y compris les budgets de ses agences, unités et bureaux, s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 132.676.140 UC, soit une baisse de 9,3% ou 13.656.541 UC par rapport au budget approuvé en 2017.

Après examen de ce projet de budget 2018, le Comité de l'Administration et des Finances a décidé d'en déduire des crédits, tel qu'indiqué ci-après :

TABLEAU X: DEDUCTIONS DE CREDITS BUDGETAIRES

DIRECTORION	DEDUCTION (UC)	ACTIVITE/PROGRAMME
Fonds de Solidarité	-1,970,144	Fonds de solidarité
Ressources humaines	-339,630	Transfert statutaire et atelier de sensibilisation CAF
Energie	-42,356	Accès à l'énergie
Education, Culture, Science & Technologie	-44,204	Division Education
Education, Culture, Science & Technologie	-111,982	Division Culture
Education, Culture, Science & Technologie	-206,283	Programme ENAMMS
TOTAL DEDUCTIONS	-2,714,599	

Le Comité a ensuite recommandé de répartir comme suit les montants déduits :

TABLE 5: REPARTITION DES MONTANTS DEDUITS

DIRECTION	ADDITIONS (UC)	
Education, Culture, Science & Technologie	362,469	Bourses pour l'éducation de base
Centre Jeunesse et Sports	110,000	Jeux diplomatiques
Surveillance Multilatérale	116,565	2 nd e réunion de la Task Force sur la Monnaie unique
Surveillance Multilatérale	368,363	Feuille de route Monnaie unique
Télécommunications & TIC	1,348,014	Radio de la CEDEAO
Affaires politiques, Paix & Sécurité (PKRS)	409,189	Opérationnalisation du Dépôt de Lungi
TOTAL	2.714.599	

Après cette répartition, le CAF recommande au Conseil des Ministres d'approuver le budget 2018 de la Commission, qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 134.646.284 UC, soit une baisse de 8% ou 11 .686.397 UC par rapport au budget approuvé en 2017.

TABLEAU 6: PROJET DE BUDGET 2018 DE LA COMMISSION

Les sources de financement du budget seront les suivantes :

DESCRIPTION	MONTANT	% DU BUDGET
Prélèvement communautaire	83,910,213.00	62.32%
Réserve	0	0.00%
Arriérés au titre du Prélèvement communautaire	37,778,894.00	28.06%
Arriérés de contributions	1,768,710.00	1.31%
Autres Recettes	100,000.00	0.07%
Financements extérieurs	11,088,467.00	8.24%
TOTAL	134.646.284.00	100.00%

Le budget global de la Commission dont le CAF recommande l'approbation par le Conseil, est détaillé ci-après :

DEPARTEMENTS/BUREAUX	AMOUNT
Bureau du Président	4,346,823.00
Bureau du Vice-président	1,806,075.00
Agriculture, Environnement & Ressources en Eau	6,914,553.00
Infrastructures	19,674,447.00
Marchés, Commerce et Industrie	6,235,833.00
Politique macroéconomique et Recherche économique	5,445,166.00
Développement humain, Affaires sociales et Genre	13,818,283.00
Affaires politiques, Paix et Sécurité	13,592,348.00
Services internes	58,148,675.00
Autres Programmes	343,176.00
Imprévus	1,313,625.00
Bureau de l'Auditeur Général	3,007,280.00
TOTAL	134,646,284.00

Tout en adoptant le budget ci-dessus de la Commission, le CAF a formulé les recommandations générales et spécifiques ci-après :

- Le CAF a demandé à la Commission de lui soumettre un mémorandum relatif aux modalités de mise en œuvre des 280 000 \$ US réalloués (tel que mentionné ci-dessus) à l'éducation de base en vue de lui permettre d'y apporter ses contributions ;
- Les activités prévues au sein de l'Unité de l'AGOA doivent être transférées à la Division appropriée déjà existante au sein de la Direction du Commerce, des Douanes et de la Libre circulation ;

- La Commission devrait soumettre au CAF un mémorandum spécial relatif à l'ensemble du personnel contractuel ; ce mémorandum sera examiné au cours d'une réunion extraordinaire du CAF, consacrée à l'organigramme de la CEDEAO ;
- La Commission devrait élaborer un mémorandum relatif à la centralisation du programme de formation du personnel de la Commission à la Direction des Ressources Humaines ; ce mémorandum sera examiné au cours de la session semestrielle du CAF.

Le montant total du budget de la Communauté examiné par le Comité de l'Administration et des Finances, et recommandé à l'approbation du Conseil des Ministres, s'équilibre en recettes et dépenses, selon les prévisions, à la somme de 284.909.801,47 UC. Les sources de financement de ces budgets et les montants alloués à chaque institution, sont présentés dans les tableaux qui suivent.

TABLEAU 7 : RESUME DU PROJET DE BUDGET DES RECETTES DE LA COMMUNAUTE, EXERCICE 2018

	PROPOSITION DE LA COMMUNAUTE	RECOMMANDATION DU CAF	ECART	
	UC	UC	MONTANT	%
Prélèvement communautaire	175 903 368,86	175 903 368,86	0,00	0%
Réserves	0,00	0,00	0	0%
Arriérés de prélèvement communautaire	64 078 725,44	64 078 725,44	0	0%
Arriérés de contribution	3 000 000,00	3 000 000,00	0	0%
Autres recettes	137 500,00	137 500,00	0	0%
Financement extérieur	41 790 207,17	41 790 207,17	0	0%
TOTAL	284 909 801,47	284 909 801,47	0,00	0,00%

TABLEAU 8 : RESUME DU BUDGET DES DEPENSES DE LA COMMUNAUTE, EXERCICE 2018

	PROPOSITION DE LA COMMUNAUTE	RECOMMANDATION DU CAF	ECART	
	UC	UC	MONTANT	%
Institutions de la	225 038 591,00	227 008 735,00	1 970 144	1%

Communauté				
Obligations statutaires	12 018 521,98	12 018 521,98	0	0%
Programmes spéciaux dans les Etats membres	16 505 344,38	14 535 200,38	-1 970 144	-12%
Paix & Sécurité	31 347 344,11	31 347 344,11	0	0%
TOTAL	284 909 801,47	284 909 801,47	0	0%

TABLEAU 9 : RESUME DU PROJET DE BUDGET DES DEPENSES DES INSTITUTIONS, EXERCICE 2018

	PROPOSITION DE LA COMMUNAUTE	RECOMMANDATION DU CAF	ECART	
	UC	UC	MONTANT	%
Commission de la CEDEAO	132 676 140,00	134 646 284,00	1 970 144,00	1%
Parlement de la CEDEAO	18 776 624,00	18 776 624,00	0,00	0.0%
Cour de Justice de la Communauté	16 383 903,00	16 383 903,00	0	0%
Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS)	47 170 562,00	47 170 562,00	0	0%
Groupe Intergouvernemental d'action contre le Blanchiment d'Argent (GIABA)	10 031 362,00	10 031 362,00	0	0%
TOTAL	225 038 591,00	227 008 735,00	1 970 144,00	0,88%

TABLEAU 10: RÉSUMÉ DU PROJET DE BUDGET DE DÉPENSES DE L'EXERCICE 2018 AU TITRE DES OBLIGATIONS STATUTAIRES

	PROPOSITION COMMUNAUTAIRE	RECOMMANDATION DU CAF	ECART	
	UC	UC	MONTANT	%
Président en Exercice de la Conférence (0,5% du Prélèvement communautaire des États membres)	19.327,74	19.327,74	0,00	0%
Président en Exercice de la Conférence (UC 1.200.000)	1.200.000	1.200.000,00	0,00	0%
CELLULE NATIONALE DE LA CEDEAO (4,5% du Prélèvement communautaire)	10.799.194.24	10.799.194,24	0,00	0%
TOTAL	12.018.521,98	12.018.521,98	0,00	0%

TABLEAU 11: RÉSUMÉ DU PROJET DE BUDGET DES DÉPENSES 2018 AU TITRE DES PROGRAMMES SPÉCIAUX OU INTERVENTIONS SPÉCIALES DANS LES ÉTATS MEMBRES

	PROPOSITION COMMUNAUTAIRE	RECOMMANDATION DU CAF	ECART	
	UA	UA	AMOUNT	%
Alimentation Électrique d'urgence	5.500.000,00	5.500.000,00	0	0%
Fonds de Bonification de Taux d'intérêt de la BIDC (IRSF)	2.210.175,94	2.210.175,94	0	0%
Fonds de solidarité de la CEDEAO	8.795.168,44	6.825.024,44	-1.970.144	-22%
TOTAL	16.505.344,38	14.535.200,38	-1.970.144,00	-12%

TABLEAU 12: RÉSUMÉ DU PROJET DE BUDGET DE DÉPENSES DE L'EXERCICE 2018
BUDGET DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ

	PROPOSITION COMMUNAUTAIRE	RECOMMANDATION DU CAF	ECART	
	UC	UC	MONTANT	%
Fonds pour la Paix	8.795.168,44	8.795.168,44	0	0%
ECOMIB	13.288.042,67	13.288.042,67	0	0%
ECOMIG	9.264.133,00	9.264.133,00	0	0%
TOTAL	31.347.344,11	31.347.344,11	0,00	0%

91. Les ratios du projet de budget 2017 des institutions de la Communauté sont les suivants :

Coûts administratifs - **38.1%**

Coûts des Programmes - **61.9%**

	PROGRAMME	ADMINISTRATIF	TOTAL
Commission CEDEAO	79,813,104.49	54,833,179.51	134,646,284.00
Parlement CEDEAO	10,191,557.00	8,585,067.00	18,776,624.00
Cour de Justice communautaire	1,294,930.00	15,088,973.00	16,383,903.00
Organisation oust-africaine de la Santé (OOAS)	41,732,009.00	5,438,553.00	47,170,562.00
Groupe intergouvernemental d'action contre le Blanchiment d'argent (GIABA)	7,377,590.21	2,653,771.79	10,031,362.00
TOTAL	140,409,190.70	86,599,544.30	227,008,735.00
%	61.9%	38.1%	

CONCLUSIONS SUR L'EXAMEN DU BUDGET DE LA COMMISSION

La Commission est invitée à réviser le budget, en faisant une prévision budgétaire pour 15 Commissaires et pour une période maximale de six (6) mois.

Il lui a en outre été demandé de supprimer la provision faite pour le dîner en marge du Sommet, en dehors d'Abuja.

Les cadres recrutés sur le plan international ont été encouragés à faire en sorte de ne pas prolonger leur séjour à l'hôtel au-delà de 45 jours.

- Des provisions doivent être constituées pour les stagiaires recrutés dans les institutions communautaires des autres Etats Membres ;
- Le CAF a demandé que soit distribué à ses membres le rapport de la réunion du Conseil extraordinaire des Ministres sur la répartition des postes statutaires, qui s'est tenue le 2 juillet 2017 à Addis-Abeba.
- Le CAF a également encouragé la Commission à constituer des provisions pour les Réserves.

Conclusions sur le budget des Ressources humaines

Après examen du budget des Ressources humaines, le CAF a approuvé une dotation de **48.575.173 UC**, contre un montant de 48.913.070 UC, initialement proposé par la Commission. La différence de 487.897 UC résulte de modifications effectuées comme suit :

- a) La dotation prévue à la ligne 2.1272 pour les jeunes effectuant le service national a connu une augmentation de **1.733 UC**, passant ainsi de 10.000 N à 25.000 N par mois, soit un total de 21.733 UC par an pour 30 jeunes du Service national, contre 20.000 UC proposés initialement;
- b) Pour ce qui concerne la ligne budgétaire 2.12182, intitulée Provisions pour les promotions et la rotation statutaire, le CAF a demandé que la dotation de 100.000 UC soit supprimée et le reliquat de 150.000 UC prévu pour les promotions soit maintenu;
- c) La ligne budgétaire 2.12174, 'Réunions du Comité de l'Administration et des Finances, et de sensibilisation/vulgarisation du nouveau Règlement du Personnel' (**UA 239,630**) est supprimée.

POINTS POUR INFORMATION

Point 10: Présentation du Rapport intérimaire 2017 du Contrôleur financier

Le rapport intérimaire 2017 du Contrôleur financier a été présenté au Comité de l'Administration et des Finances pour information. Ce rapport porte sur la situation budgétaire, financière et administrative des institutions de la Communauté pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2017. Il ressort de ce rapport que la 77^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres a approuvé un budget équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 267,9m d'UC (\$378m) pour l'exécution du programme d'intégration régionale en 2017. A mi-parcours, il a été mobilisé au total 75,6m d'UC, soit 28% des recettes budgétisées et 65,8m d'UC ont été décaissés pour les activités administratives et programmatiques. Le mécanisme du prélèvement communautaire demeure la principale source de revenus de la CEDEAO, mais il décline régulièrement au fil de ces dernières années. Les entrées de cette source majeure représentent 35% des prévisions annuelles, ce qui se traduit par un taux de mobilisation budgétaire globale faible de 28%. Le taux de mise en œuvre des programmes a été de 23% alors que les dépenses administratives ont consommé 32% du budget pour la même période. Dans l'ensemble, le budget dépenses approuvé a été exécuté à 25% pendant la première moitié de l'année.

Le Contrôleur financier a noté que, alors que la plupart des états-membres sont à jour dans les obligations du prélèvement communautaire, quelques-uns continuent d'être régulièrement en retard de paiement. Ceci fragilise encore plus la situation financière de la Communauté du fait que la quantité globale des ressources ne cesse de baisser. En outre, les arriérés de contribution qui sont les obligations impayées dues avant l'introduction du régime de prélèvement communautaire demeurent largement non honorés par quelques états-membres malgré le progrès phénoménal de certains alors que d'autres ont intégralement apuré leurs dettes à cet égard.

Le rapport a indiqué que l'effectif du personnel s'établit à 1.118 employés soit une augmentation nette de 12 employés par rapport au chiffre enregistré à la fin décembre 2016. Le personnel est composé de 25 fonctionnaires statutaires, (2 ont été suspendus au moment de la préparation du rapport, mais ils ont été remplacés depuis), 51 directeurs, 476 agents professionnels des catégories P1-P6 et 566 agents des services généraux.

Le ratio homme-femme est de 75:25. Tous les états-membres sont représentés au sein du personnel mais dans des proportions variées.

Le Contrôleur financier a signalé que plusieurs défis opérationnels et administratifs se sont posés pendant la mise en œuvre des programmes et activités approuvés et les plus significatifs ont été soumis à l'attention du Conseil. La Communauté a évolué vers une plate-forme électronique de comptabilité et de gestion (ECOLink) en 2015. Alors que celle-ci enregistre des succès remarquables, il est nécessaire de l'affiner pour pouvoir exploiter tout le potentiel des nombreux avantages de ce logiciel.

Des cas étonnants d'indélicatesse financière ont été révélés dans certaines parties de la structure de la CEDEAO, mettant à nu un grave dysfonctionnement des mécanismes de contrôle interne. Il est impératif d'injecter une nouvelle dynamique dans l'architecture générale du contrôle interne bien avant la mise en œuvre des réformes institutionnelles en vue d'atténuer les risques auxquels les ressources communautaires sont exposées. La Commission est aussi exposée à des passifs éventuels substantiels du fait de sa faible représentation ou non-représentation dans les affaires judiciaires engagées contre elle.

En conclusion, sur la base de rencontres empiriques dans l'exercice de ses fonctions de conformité et de supervision, le bureau du Contrôleur financier a proposé un certain nombre de recommandations à l'examen et à l'adoption du Conseil. Ces recommandations pourraient améliorer significativement l'efficacité financière et administrative de l'effort d'intégration.

- A.** Le Conseil doit donner des directives claires sur la portée de l'autorité du Président en exercice à tout moment spécifiquement sur les questions qui peuvent être approuvées en son nom hors session et ce qui est uniquement réservé à l'examen du Conseil en session.
- B.** Le Conseil est invité à délibérer et guider le Contrôleur financier sur la voie à suivre en ce qui concerne les dérogations en conflit avec les règlements existants.
- C.** Au vu de la situation financière plutôt fragile de la Communauté, le Conseil est exhorté à intimer aux Chefs d'institutions en général et au leadership du Parlement, en particulier, de faire preuve de prudence dans la gestion des ressources communautaires particulièrement en ce qui concerne la taille des délégations pendant les voyages officiels.

- D. Le Conseil est prié de demander au Management d'ordonner des investigations immédiates dans l'administration financière des Agences qui continuent d'effectuer des paiements sans le visa du Contrôleur financier comme le requiert le Règlement financier. Il est urgent de protéger les fonds et fournir des assurances quant à l'intégrité des ressources communautaires. Plus important encore, là où il est prouvé que des agents ont délibérément ignoré les règles financières approuvées par le Conseil, ils doivent être sanctionnés pour inculquer le besoin de discipline financière dans toutes les facettes de l'effort d'intégration.
- E. Le Conseil est prié d'instruire le Management d'instituer une enquête administrative pour établir les causes du passif éventuel de 178m de naira (\$494,000) contre la CEDEAO résultant d'un contrat entre la Commission et Vision Kam Jay Nig. Ltd. Ceci aiderait à éviter la récurrence de tels fardeaux sur la Communauté.
- F. Le Conseil est prié d'instruire le Management de conduire un audit judiciaire des nombreux cas d'adoption d'enfants et autres malversations associées à l'administration des indemnités de scolarité à travers toutes les institutions. Les coupables avérés doivent être sanctionnés de manière appropriée pour servir d'exemple par rapport aux abus liés à cet avantage et bien d'autres.
- G. Le Conseil est prié d'instruire le Management de conclure rapidement les arrangements avec la Compagnie nationale nigérienne des pétroles (NNPC) pour un approvisionnement direct de produits pétroliers de qualité plus fiable et à moindres coûts. Le Management doit veiller à une utilisation optimale de l'énergie fournie par le réseau national et éviter des duplications d'utilisation.
- H. Le Management doit revenir au seuil de **capitalisation des immobilisations** fixé et approuvé par le Conseil dans le Manuel des procédures comptables ou engager le processus approprié pour un amendement.
- I. Le Management doit conduire une évaluation indépendante de l'infrastructure **communautaire des Technologies de l'Information** et des besoins en capacités du Centre informatique communautaire (CIC) pour protéger adéquatement les plates- formes, bases de données d'ECOLink et tous les investissements **des Technologies de l'Information** communautaires.

- J.** Le Conseil est prié d'ordonner une revue indépendante de tous les modules de la phase 1 d'ECOLink pour s'assurer qu'ils fonctionnent comme prévu en offrant les avantages souhaités à hauteur des ressources financières colossales englouties.
- K.** Il est demandé au Conseil d'instruire la Commission de mettre en place des mesures pour la reconstitution immédiate du Comité d'audit, directive à mettre en œuvre avant la prochaine session ordinaire du Conseil.
- L.** Il est demandé au Conseil d'instruire la Commission de se conformer immédiatement aux obligations de suivi et supervision des contrats imposées par l'Article 80 du Code des Marchés afin de garantir une livraison et exécution satisfaisantes des biens et services contractés avec les ressources communautaires.
- M.** Le Management doit commanditer une étude destinée à harmoniser les conditions de service, les limites de pouvoir et les modalités d'engagement pour tous les bureaux et agences de la CEDEAO, afin de les aligner sur les barèmes de rémunération existants. Ceci pour rectifier les distorsions actuelles à cet égard
- N.** Le Management doit immédiatement ré-instituer les structures de contrôle interne afin de veiller à ce que les mesures préventives nécessaires deviennent opérationnelles pour protéger les biens et ressources financières communautaires.
- O.** Le Management doit intensifier les efforts de mobilisation du prélèvement communautaire en s'appuyant sur l'équipe technique chargée de la question pour assurer un suivi régulier, et en menant de temps à autre des activités de plaidoyer auprès des autorités des états-membres concernés.
- P.** Le Conseil est invité à fixer la durée des mandats des représentants spéciaux/ permanents/ résidents, pour trouver une solution à la situation actuelle où les nominations sont faites sans que cette durée soit précisée.

Le Comité d'Administration et des Finances (CAF) a pris note du rapport et de ses recommandations devant être soumis à l'examen du Conseil.

Point 11: Divers

Les points suivants ont été examinés.

i) Litiges entre la Commission et deux Sénégalais : MM. Papa Bamba Guisse et Mohammed Fadel Diagne;

La délégation du Sénégal a fait part au CAF de litiges pendants entre la Commission de la CEDEAO et deux citoyens du Sénégal, MM. Papa Bamba Guissé et Mohammed Fadel Diagne, relativement à leurs salaires et droits de fin de contrat. La délégation a souhaité que ces litiges soient résolus rapidement et de façon amiable, en dehors des procédures judiciaires.

En réponse, la Commission a informé le CAF que le règlement des droits de M. Diagne a été provisionné dans le budget de 2018 et que lors de l'exécution dudit budget, ses droits seront payés.

S'agissant de Mr. Guissé, la Commission a expliqué qu'il était recruté comme consultant individuel. Compte tenu du fait qu'il n'avait pas complété sa mission durant la durée initiale du contrat, un compromis avait été trouvé pour le prolonger, mais l'approbation administrative de la prolongation n'avait été obtenue que récemment. La Commission a rassuré le CAF qu'au titre de la paie du mois de novembre 2017, les droits de l'intéressé seront payés.

ii) Questions relatives à la prise en charge des experts lors du Conseil des Ministres extraordinaire à Addis Abeba

La délégation du Sénégal a informé le CAF que les experts ayant accompagné les Ministres pour le Conseil Extraordinaire des Ministres sur la répartition des postes statutaires n'avaient pas été pris en charge ni en per diem ni en billets d'avion.

Rappelant les dispositions de l'article 8 alinéa 2 du Règlement intérieur du Conseil des Ministres qui prévoient que les Ministres se font accompagner de deux experts pour les sessions du Conseil des Ministres, la délégation a demandé que la Commission prenne les dispositions pour payer les experts et ce genre de situation soit évité à l'avenir.

La Commission a promis de prendre les dispositions pour assurer le règlement de ces experts le plus tôt possible.

iii) Le cas d'un citoyen nigérien qui n'a pas été présélectionné sur un poste à CEREEC

La délégation du Niger a évoqué le cas d'un citoyen nigérien qui a occupé pendant plusieurs années un poste à ECREEE et qui a postulé pour un poste de Chargé de Programme Principal en Energies renouvelables et qui n'a pas été présélectionné pour les interviews.

La Commission, après avoir expliqué les circonstances de sa non présélection, a rassuré le CAF que priorité lui sera donnée, dès qu'un poste similaire sera vacant et ouvert dans le futur.

iv) Discussions sur des questions liées à la structure de gouvernance de la CEDEAO (recrutements, nominations de représentants permanents de la CEDEAO)

La délégation de la Côte d'Ivoire a indiqué que nombre de ses préoccupations avaient été prises en compte lors des débats et a souhaité l'élaboration d'un manuel d'opérations des bureaux Nationaux.

La délégation du Ghana a évoqué la question de la nomination des représentants résidents du Président de la Commission auprès des Etats membres et a déploré le fait que les représentants permanents des Etats membres auprès de la CEDEAO n'avaient pas été invités au CAF. La Commission a indiqué qu'il s'agissait d'un oubli et que les dispositions seraient prises pour assurer leur présence dans les prochaines réunions.

La délégation du Niger a demandé à la Commission de veiller à un équilibre dans la répartition des sièges des institutions de la CEDEAO dans les Etats membres.

v) Présentation de la candidature du Niger comme Membre non permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies 2020-2021;

La délégation du Niger sollicite la solidarité et le soutien pour occuper un des 3 postes de membre non permanent du Conseil de Sécurité des Nations-Unies pour la période 2020-2021. Le CAF a, de façon consensuelle, donné son soutien à cette candidature.

vi) Contentieux opposant la Commission de la CEDEAO à l'ancienne Directrice de l'Administration de la Commission, Madame Tokunbo Lijadu- Oyemade;

La délégation de la République Fédérale du Nigéria a rappelé que le 10 novembre 2017 s'était tenue une réunion dans le bureau du Vice-Président de la Commission à l'issue de laquelle il était convenu qu'un mémorandum devait être soumis au CAF puis au Conseil des Ministres, et que par la suite il avait été découvert que le mémorandum qui avait été présenté à la Cour de Justice de la Communauté était un faux mémorandum, et que par conséquent, il était justifié de saisir à nouveau le CAF, puis par la suite le Conseil des Ministres.

La Commission a invité la délégation du Nigéria à fournir les preuves de la falsification du mémorandum.

vii) Information sur le dépôt Logistique de Lungi, Sierra Leone

Cette question a été prise en charge par les débats sur le budget.

viii) Eclaircissements sur la sanction disciplinaire prise à l'encontre du Directeur des Affaires juridiques et d'un agent de la catégorie G à la Direction des Affaires juridiques de la Commission;

La délégation du Nigéria a indiqué qu'un agent de la catégorie G a été injustement sanctionné dans le cadre du Règlement sur l'organigramme frauduleux. Elle a rappelé que la chaîne de transmission des actes juridiques se fait du Président du Conseil au Président de la Commission puis au Directeur des Affaires Juridiques qui, à son tour, transmet à Monsieur Sunday Offiung qui les met à disposition du personnel, et tout ceci sans aucun memo de transmission.

Elle a ajouté que sans être fautif, M. Sunday Offiung a été sanctionné injustement.

La Commission a rappelé les dispositions du Règlement du Personnel qui définissent les modalités de recours en cas de sanction et a invité l'intéressé à interjeter appel auprès du Chef de l'Institution.

M. Daniel Lago, Directeur des Affaires Juridiques de la Commission, a indiqué qu'il n'est pas coupable de fraude, et que le Comité qui a examiné son affaire n'est pas compétent, sa composition était contestable, et qu'il demande par conséquent que le Conseil se saisisse de l'affaire dans le cadre de l'appel interjeté contre la sanction.

Le CAF a recommandé que les recours soient portés à la connaissance du Conseil des Ministres.

ix) Appel de Mr. F.C.N Chukwu sur les mesures disciplinaires prises à son encontre par le Président de la Commission

M. Namdi Chukwu a indiqué qu'il travaille à la CEDEAO depuis 29 ans et qu'il a été accusé de malversations financières, de fraude et de violation au code des marchés de la CEDEAO. N'ayant jamais reçu de demande d'explication, il a fait l'objet de procédures disciplinaires, alors que le rapport du Contrôleur Financier concluait à la responsabilité du Représentant Spécial du Président de la Commission au Mali.

Il a indiqué avoir écrit au Président pour l'informer qu'il n'avait pas été notifié ces infractions, mais n'a toujours pas reçu de réaction. Il indique également que le Comité qui a instruit l'affaire n'était pas compétent pour examiner l'affaire. Il demande au CAF de veiller à ce que le comité approprié réexamine l'affaire.

x) Présentation sur la Sécheresse en République du Cap Vert

La délégation du Cap-Vert a indiqué que compte tenu du manque de pluie, la situation de sécheresse est extrême et induit la diminution des ressources en eau. Près de 200.000 Cap verdiens vont souffrir des conséquences de cette sécheresse. Au nom de la solidarité, la délégation souhaite faire appel aux autres pays de la région pour faire face aux conséquences de cette sécheresse.

Le CAF a exprimé sa solidarité au Cap-Vert.

xi) Situation d'un agent de la Guinée Bissau à la Cour de Justice de la Communauté

La délégation de la Guinée Bissau a évoqué le cas d'un juge de Guinée Bissau qui a postulé en 2015 à un poste au sein de la Cour de Justice. N'ayant pas reçu d'autorisation du Conseil Supérieur de la Magistrature en avait informé la Cour. Ayant par la suite obtenu l'autorisation du Conseil Supérieur de la Magistrature, elle a pris fonction en avril dans le cadre d'un contrat d'un an et depuis l'intéressé n'a reçu qu'un mois de salaire.

Le Contrôleur Financier a indiqué qu'à la suite du recrutement l'intéressé a attendu 15 mois avant de prendre fonction, alors qu'étant indisponible,

le 2^{ème} sur la liste des admis aurait pu être appelé à occuper le poste, d'où le soupçon que le poste pourrait avoir été taillé sur mesure.

Après avoir écouté le Président de la Cour de Justice, le CAF a recommandé que le Département des Ressources Humaines, le Contrôleur Financier et la Cour de Justice se réunissent dans les meilleurs délais pour trouver une solution amiable à cette situation.

xii) L'opérationnalisation du Poste de contrôle juxtaposé de Sémè-Kraké et la fin de contrats de chargés de programme (Bénin, Côte d'Ivoire, Sénégal et Gambie) au sein du Département, Education, Science et Culture

Les deux points ayant été pris en charge lors des débats sur l'examen du budget, la délégation du Bénin a demandé leur retrait des Divers.

xiii) Le Gouvernement du Nigeria exprime son mécontentement face aux actions de la CEDEAO.

La délégation du Nigeria a indiqué au CAF que le Gouvernement nigérian trouve étrange que la prochaine session ordinaire du Conseil se tienne à Lomé, la précédente ayant eu lieu à Monrovia, alors que l'article 12 du Règlement intérieur du Conseil des Ministres exige que chaque année une des deux sessions ordinaires de l'année se tienne au siège de la CEDEAO à Abuja au Nigeria.

Point 12: Adoption du Rapport

Le présent rapport a été adopté après amendements.

Point 13: Motion de remerciements

La motion de remerciements est jointe au présent rapport.

Point 14 : Séance de clôture

Le Président de séance son Excellence l'Ambassadeur Bariki, dans son mot de clôture, a remercié les délégués pour leurs contributions et les institutions communautaires pour leur présentation méticuleuse et concise des documents ayant fait l'objet des délibérations. Après cela, il a déclaré close la vingtième (20^{ème}) réunion du Comité d'Administration et des Finances (CAF) et

souhaité à tous les participants un bon voyage de retour vers leurs destinations respectives.

FAIT À ABUJA, CE JOUR 19 NOVEMBRE 2017

Son Excellence, l'Ambassadeur Kadangha Limbiyé Bariki Edawé

**PRÉSIDENT
POUR LE COMITÉ**



VINGT-DEUXIEME REUNION DU COMITE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

Abuja, 13 – 19 novembre 2017

MOTION DE REMERCIEMENTS

Les membres du Comité de l'Administration et des Finances, réunis du 13 au 19 novembre 2017 à Abuja, expriment leur profonde gratitude à Son Excellence Muhammadu Buhari, Président de la République fédérale du Nigeria et à son gouvernement, ainsi qu'au peuple nigérian pour l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé, ainsi que pour les excellentes facilités qui ont permis le bon déroulement et le succès de leurs travaux.

FAIT A ABUJA, LE 19 NOVEMBRE 2017

LE COMITE